

Aperçu des taxes boursières

Vous retrouverez ci-dessous un aperçu des diverses taxes boursières belges et étrangères. Ces taxes sont mentionnées séparément sur le bordereau. Elles sont toujours sujettes à d'éventuelles modifications. Cet aperçu non-exhaustif est mis à votre disposition à titre purement informatif.

Pays	Taxe boursière		
Belgique			
Actions, warrants	0,35%		
Certificats immobiliers	0,35%		
Certificats belges de titres étrangers	0,12%		
Obligations marché secondaire ⁽¹⁾	0,12%		
Émission de nouvelles actions	0%		
Émission d'actions existantes	Tarifs normaux		
	Achat/vente sur le marché secondaire		Rachat de titres propres par la société d'investissement
Fonds communs de placement			
• Enregistrés dans l'EEE ⁽²⁾	0,12%		0%
• Non enregistrés dans l'EEE, reconnu par la FSMA	0,12%		0%
• Non enregistrés dans l'EEE, pas reconnu par la FSMA	0,35%		0%
Titres d'une société d'investissement – Capitalisation			
• Reconnus par la FSMA	1,32%		1,32%
• Enregistrés dans l'EEE, pas reconnue par la FSMA	0,12%		0%
• Non enregistrés dans l'EEE, pas reconnue par la FSMA	0,35%		0%
Titres d'une société d'investissement – Distribution			
• Enregistrés dans l'EEE ⁽²⁾	0,12%		0%
• Non enregistrés dans l'EEE, reconnu par la FSMA	0,12%		0%
• Non enregistrés dans l'EEE, pas reconnu par la FSMA	0,35%		0%
Montant maximum taxe boursière			
0,12%	Max. 1300 EUR		
0,35%	Max. 1600 EUR		
1,32%	Max. 4000 EUR		

⁽¹⁾ À partir du 9 mars 2026, aucun impôt de bourse ne sera prélevé sur les transactions portant sur des titres émis par l'État belge ou par une entité nationale ou fédérale d'un État membre de l'Espace économique européen (pays de l'UE, Norvège, Liechtenstein et Islande) s'ils sont libellés en euro ou dans la devise d'un de ces États membres.

⁽²⁾ Actions ou parts émises par des organismes de placement collectifs inscrits auprès d'une autorité équivalente à la FSMA dans un état membre de l'EEE (Espace Economique européen (EEE = les états membres de l'UE ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein).

Euronext Expert Market		
Frais à la vente	0,80%	Avec un maximum de 1.000 EUR
Royaume-Uni		
Stamp duty par achat	0,50%	
PTM-levy achat et vente	1 GBP	Sur des montants de plus de 10.000 GBP
Irlande		
Stamp duty par achat, aussi pour les actions qui sont cotées sur Londres	1,00%	Exonéré pour les actions de sociétés à capitalisation boursière < 1 milliard d'euros
États-Unis		
Transaction-fee sur vente	0,00206%	La taxe sera fixée à 20,60\$ par million de dollars.
France		
Taxe financière sur la position nette acheteuse (en fin de journée) dans des actions de sociétés : • Ayant leur siège social en France • Ayant une capitalisation boursière > 1 milliard d'euros au 1^{er} janvier de l'exercice fiscal • Cotées sur le marché français ou un marché étranger réglementé	0,40%	
Italie		
Taxe financière sur la position nette acheteuse (en fin de journée) dans des actions de sociétés : • Ayant leur siège social en Italie • Ayant une capitalisation boursière > 500 millions d'euros • Cotées sur le marché italien ou un marché étranger réglementé	0,20%	
Espagne		
Taxe financière pour les acquisitions d'actions de sociétés : • Ayant leur siège social en Espagne • Ayant une capitalisation boursière > 1 milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant de l'acquisition • Cotées sur le marché espagnol ou un marché étranger réglementé	0,20%	
Grèce		
Tax de vente	0,10%	
Hong Kong		
Stamp duty	0,10%	
Afrique du Sud		
Taxe sur le transfert des titres	0,25%	